REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Egalité Fraternité



RELEVE des DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 22 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 15 mai 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS: MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme FOURES Josiane – HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes GIBOULET ARNAUD Sophie – SCHMITT Marie Gil — BAECKER Sybille – DE CORO Jessica – MM NEVEU James – COULON Daniel – BECHARD Alain – Mmes PANAFIEU Blandine – MENALDO KEBDANI Nadia –

ABSENTS EXCUSES: M. FABRE Alain - POULLET Danielle - MM AUBIN Dimitri - ALTIER Jonathan - REBUFFAT

PROCURATIONS:

M. FABRE à M. HIBSCHELE

Mme POULLET à M. TIXADOR

M. REBUFFAT à Mme MENALDO KEBDANI

Soit 17 votants

Les points suivants ont été examinés au cours de la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Sophie GIBOULET ARNAUD est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 04 avril 2024

Le procès-verbal est approuvé par 15 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mme PANAFIEU)

3. Modification de la délibération 2024/23 (ajout du lien dérogatoire au taux de TFNB)

La délibération 2024/23 relative au vote des taux et à l'option du lien dérogatoire au taux de TFNB.

4. Modification de la délibération 2024/07 (ajout des visas)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retirer la délib2ration 2024/07 et d'approuver les termes de la nouvelles délibération relative à l'organisation du travail ;

5. Assurance : remboursement d'une franchise suite à sinistre.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la prise en charge du montant de la franchise d'un tiers sinistré suite à un dommage ayant engagé la responsabilité de la commune.

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

6. <u>Taxe d'aménagement : mise à jour des modalités de reversement d'une fraction de la taxe d'aménagement</u>

Lee taux de reversement d'une part de la taxe d'aménagement à la CA Nîmes Métropole, fixé à 2.5 % de la recette encaissée par la commune en 2024, est approuvé à l'unanimité.

7. Fonds verts : modification de la demande et du plan de financement

Le nouveau plan de financement relatif aux travaux envisagés sur le groupe scolaire, arrêté à 59 949.78 € est approuvé à l'unanimité.

8. Avenant au marché de travaux : modification du montant maximum

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 au marché initial à bon de commande voirie de 50 000 € HT signé avec l'entreprise COLAS, portant le marché annuel à 65 000 € HT.

9. Location de salle Yvonne Boyer à un cabinet d'infirmier(e)s

La location de la salle Yvonne BOYER à Madame Patricia OLIVIER, infirmière, à compter du 06 août 2024, au prix de 350.00 € est approuvée à l'unanimité.

10. Approbation de la modification simplifiée du P.L.U.

La modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme est approuvée par 13 voix pour et 4 voix CONTRE (MM CHABAUD – REBUFFAT – Mmes PANAFIEU – MENALDO KEBDANI).

11. Reprise des concessions au cimetière de Russan

La reprise des concessions non entretenues depuis plus de 30 ans dans le cimetière de Russan est approuvée à l'unanimité.

12. Questions diverses

12.1 Tirage au sort des jurés d'assises

Le tirage au sort des jurés d'&assise a été réalisé à partir de la liste électorale.

12.2 Point sur le devenir de « l'ilôt Goupil »

Monsieur le maire a apporté des informations sur ses dernières rencontres : représentant du groupe CASINO d'une part, et journaliste de l'émission CAPITAL d'autre part.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h40

Le Maire,
Gilles TIXADOR